

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 28 FÉVRIER 2022

Rénovation de l'éclairage public

Un soutien financier impulsé par la FNCCR

La FNCCR se félicite de la validation par la DGEC du programme Lum'acte, dans le prolongement du programme ACTEE, qui va permettre d'accompagner les collectivités dans la rénovation de leur parc d'éclairage public. Ce dispositif d'aide, d'un montant de 10 millions d'euros s'étalera sur deux ans. Il a pour objectif de faciliter la rénovation de plus de 2,5 millions de points lumineux en France.

Mieux connaître le patrimoine pour mieux rénover

Avec plus de 10 millions de points lumineux, la consommation annuelle du parc d'éclairage public en France s'élève à environ 5 térawattheures. L'éclairage public représente près de 40 % des consommations d'électricité des collectivités qui, de surcroît, subissent actuellement la hausse vertigineuse des prix de l'énergie. En outre, 40 % des équipements ont plus de 25 ans. Il est donc primordial d'accélérer la rénovation des installations vieillissantes énergivores et limiter la pollution lumineuse induite.

En mars 2021, la Cour des comptes dénonçait la méconnaissance des collectivités de leur parc d'éclairage. Le programme Lum'acte permettra aux collectivités de bénéficier d'une vision plus complète de leur patrimoine, et ainsi de favoriser la rénovation des installations. Ce dispositif, retenu par l'État sera financé grâce aux certificats d'économie d'énergie via la FNCCR. Les collectivités lauréates pourront notamment s'engager dans la mise en place de Schémas directeurs d'aménagement lumière (SDAL) qui, sur la base d'un diagnostic permettent d'établir une cartographie des zones éclairées, des besoins, de planifier des travaux et d'organiser la maintenance.

Le sous-programme Lum'acte comprendra ainsi 3 volets majeurs :

- L'accompagnement à la connaissance du patrimoine des collectivités ;
- Le suivi des actions et des travaux via le réseau des « économes de flux* » ;
- La conception d'un centre de ressources et d'expertises sur l'éclairage public.

Les modalités de candidature des territoires seront rendues publiques dans les prochaines semaines.

*Conseillers en économie d'énergie financés dans le cadre du programme national ACTEE.

Contact presse : Alexandre ALLION - a.allion@fnccr.asso.fr - 06 26 41 64 91



La FNCCR : les services publics en réseau

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation et à l'amélioration continue des services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets). Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats d'énergie, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...). Elle rassemble plus de 800 collectivités regroupant 60 millions d'habitants en France continentale mais également dans les zones non-interconnectées et les territoires ultramarins.